

**TARIFS 2024 ( en euros hors TVA et hors TGAP )**  
Structures publiques non adhérentes au SMTD et professionnels

<b>Usine d'incinération de Lescar</b>	<b>En €/Tonne et hors TVA et hors TGAP s'il ya lieu</b>
Tarifs fixés par le délégataire	
Elimination des refus de tri quel que soit le mode (transports compris)	153,40
<b>Aire de compostage de Lescar , Serres Castet et Soumoulou</b>	
Déchets verts	41,00
Biodéchets des gros producteurs	46,00
Cendres	13,00
Plaquettes forestières	60,00
Traitement de souches	75,00
<b>Compostage à la ferme par Convention avec le syndicat</b>	
Broyage + livraison sans chargement	20,00
Broyage + chargement	14,00
Broyage	11,00
Sur tri	2,30
<b>Centre de tri de Sévignacq par Convention avec le syndicat</b>	
Mélange en vrac < 1 000 t	184,00
Mélange en vrac > 1 000 t	174,00
Caractérisation	54,00
Chargement ou déchargement semi de balles (hors prestation de traitement ou chargement refus en vrac)	14,00
Chargement bois	14,00
Traitement flux non fibreux	194,00
<b>Transports</b>	
Structures publiques non adhérentes au SMTD et professionnels	18,40
<b>CET de Précilhon</b>	
Déchets banals industriels et communaux préalablement triés ( TGAP en plus )	80,00
Déchets banals industriels et communaux préalablement triés ( TGAP en plus ) apports supérieurs à 300 tonnes / mois	70,00
Déchets banals des collectivités adhérentes, triés et pris en charge par un professionnel (TGAP en plus)	75,00
<b>Tous les sites</b>	
Pesée sur pont bascule par camion	1,10
Visite de site	Gratuite
Heure de balayage	41,00
<b>Prix en € par tonne ( sauf caractérisations et pesées , qui sont en € par unité) . Les factures inférieures à 15€ TTC seront arrondies à ce montant conformément au décret N°2017-509 du 7 avril 2017 , quel que soit le site de traitement .</b>	
<b>* AVANT APPLICATION DE LA TVA : La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est à ajouter à raison du tarif en vigueur au 1er janvier de l'année</b>	